Image not found or type unknown

Panne à repettition qui paie

Par **Tfcnoway**, le **20/04/2019** à **16:36**

Bonjour

Cela fait 4 semaines que mon véhicule fait des allez retour au garage pour la meme panne.

Premiere fois defaut capteur de pression => changé par le garage

Deuxième fois idem => pièce neuve défectueuse selon le garage

Toisième fois m^me problème cette fois ils me changent la pompe à gasoil => 1500 euros.....

Debut de semaine rebelotte c est soit disant la faute du filtre à gasoil => changé gratuitement

Aujourd'hui meme symptome le problème n est toujours pas réglé !!! Il parle cette fois de me changerles injecteurs ....

La facture commence à être salée 2500 euros depuis un mois pour un problème toujours pas résolu

dois je payer la prochaine intervention ? n'y a t il pas un devoir de résultat ?

Merci de votre réponse

Par **janus2fr**, le **21/04/2019** à **00:42**

Bonjour,

Un garagiste a un devoir de résultat, cela signifie que lorsque vous lui apportez un véhicule avec une panne clairement définie, il doit vous rendre le véhicule parfaitement réparé.

Si après reprise du véhicule, la panne existe toujours, le garagiste doit le reprendre pour parfaire la réparation sans aucun frais supplémentaires pour son client.

Donc ici, seule la première facture est à payer...

Par **P.M.**, le **21/04/2019** à **11:26**

Bonjour,

[quote]
Un garagiste a un devoir de résultat[/quote]

C'est non seulement un devoir mais une **obligation** de résultat...

Par **janus2fr**, le **21/04/2019** à **13:21**

Merci, cela devait absolument être relevé...

Par **P.M.**, le **23/04/2019** à **08:28**

Bonjour ,

Je vous en prie c'est bien normal, je ne fais que suivre votre façon de faire toujours importante pour assurer le succès d'un forum...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés